

2020/QE/002

Question Ecrite déposée par le groupe « Per l'Avvene »

OBJET : Rétablissement de la ligne Collège Lucciana – Collège Biguglia

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse,

Cette question s'inscrit dans la continuité des positions exprimées depuis 18 mois par notre groupe concernant les transports scolaires suite à la volonté que vous avez affichée de modifier les règles du jeu.

Bien que l'entrée en vigueur de la nouvelle politique ait été reportée à la rentrée suivante en raison de la crise sanitaire, nous tenons à vous interpeler concernant la suspension de la ligne faisant la jonction entre le collège de Lucciana et celui de Biguglia. Arrivée à échéance en juillet dernier, elle n'a pas été renouvelée pour la rentrée scolaire 2020 contrairement à l'ensemble des lignes du département de la Haute-Corse. Il semblerait que la Collectivité considère que cette ligne, reliant un collège à un autre, ne relève pas du ramassage en direction d'un établissement scolaire ; et propose que ce transport soit pris en charge par l'Académie de Corse laquelle n'a jamais eu la charge des transports scolaires, compétence exclusive de la CDC.

Cette ligne est une correspondance avec l'ensemble des transports qui desservent le collège de Lucciani, son effectif varie entre 12 et 14 élèves en fonction des années, nécessitant l'affectation d'un véhicule de 16 places. Il s'agit bien d'un transport scolaire visant à concentrer en un même établissement des élèves suivant un cursus particulier, adapté aux jeunes en difficulté.

La direction du collège de Biguglia n'a cessé de prendre contact avec la CDC et vous a sollicité Monsieur le Président, ainsi que Mme Giacometti, lors de la visite de l'établissement à la rentrée. Le transport devait reprendre dans les plus brefs délais. Toujours rien à ce jour.

Une situation plus que préjudiciable pour les jeunes concernés ainsi que pour leurs familles qui sont en droit de bénéficier, comme tous les autres élèves, des transports scolaires. La logique d'économie que vous privilégiez dans ce secteur ne peut

s'imposer au détriment de l'objectif poursuivi, en l'occurrence le ramassage scolaire et l'égal accès des élèves aux établissements.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse, comptez-vous agir dans les meilleurs délais pour que soit rétablie cette ligne entre les deux collèges de Lucciana et Biguglia ?

Merci d'avance,